



Joseph II et sa politique

L'ancien Palais du Conseil Souverain de Brabant, actuellement Palais de la Nation. Il fut construit à partir de 1779, d'après les plans de Barnabé Guimard.

© C.R.C.H. Louvain.

Jozef II en zijn politiek

Het oude Paleis van de Soevereine Raad van Brabant, het huidige Paleis der Natiën. Het werd gebouwd vanaf 1779 naar de plannen van Barnabé Guimard.

© C.R.C.H. Louvain.

88



Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre **Artis-Historia**.
Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

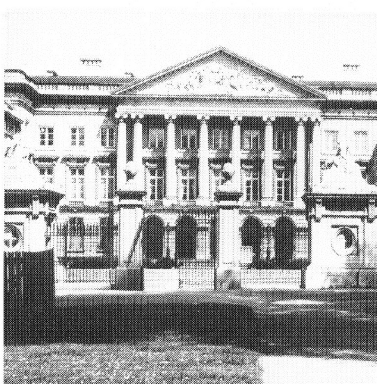
Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.
Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel



Joseph II et sa politique

88



L'actuel Palais de la Nation, construit de 1779 à 1783 sur des plans de Barnabé Guimard, fut conçu comme siège du Conseil Souverain de Brabant.

En 1814, le Prince d'Orange s'y installa et y demeura jusqu'à l'achèvement de son propre palais, l'actuel Palais des Académies.

En 1830, après d'importants travaux d'aménagement, le Palais accueillit les deux Chambres.

Le Palais du Conseil Souverain de Brabant

Ce palais est situé le long de la rue de la Loi, en retrait. Entamée en 1779, sa construction fut achevée en 1783.

Depuis 1830, il est le siège du Parlement.

Le 24 août 1779, Georges-Adam de Stahremberg, ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas autrichiens, posait la première pierre du Palais du Conseil Souverain de Brabant. Le bâtiment constituait un *Temple des Lois, consacré à y rendre la justice aux Brabançons et aux peuples associés par le Conseil Souverain de Brabant*.

La nouvelle construction s'intégrait dans un projet plus important: l'aménagement des environs de l'ancienne « Warande » et la création de nouveaux quartiers.

L'architecte autrichien Joachim Zinner fut chargé de convertir en un parc symétrique l'espace compris entre la rue Royale, la place des Palais, la rue Ducale et la rue de la Loi, alors rue de Brabant. L'architecte français Barré dressa les plans de la place Royale.

Le Palais du Conseil Souverain de Brabant se trouve le long de la rue de la Loi, en retrait. Guimard en a dressé les plans selon les canons de l'architecture néo-classique. Le soubassement est rustique, avec de larges rainures. Huit colonnes cannelées d'ordre ionique accentuent l'élan vertical. Au fronton, un bas-relief de Gilles Lambert Godecharle: *la Justice trône au centre, ayant à sa droite la Constance et la Religion; elle récompense les Vertus que la Sagesse conduit auprès d'elle, tandis qu'à sa gauche la Force chasse la Discorde et le Fanatisme*. La façade était primitivement peinte en blanc.

Sous le régime français, le Palais perd sa fonction originelle. Divers tribunaux s'y installent.

Sous la période hollandaise, le bâtiment devient le siège des Etats Généraux du Royaume des Pays-Bas dont les sessions annuelles se tiennent alternativement à La Haye et à Bruxelles.

En 1830, le Palais devient le siège du Parlement. Il s'appellera désormais Palais de la Nation.

J.-M. Depluvez

Joseph II et sa politique

88

Les réformes

Joseph II (1741-1790) succède à sa mère, Marie-Thérèse, en 1780. Il précipite les réformes et les accentue.

Despote éclairé, il réalise systématiquement ses projets, a priori, sans tenir compte des besoins des états et des réactions de l'opinion publique.



Portrait de Joseph II.

Médaille frappée lors du voyage du souverain dans les Pays-Bas en 1781.

Bruxelles, Bibliothèque Royale, Cabinet des Médailles.

A lire:

S.K. Padover,
Joseph II, l'empereur révolutionnaire,
Paris, 1935.

(Réédité en collection de poche).

A visiter:

le Palais de la Nation et le quartier dans lequel il est inséré.

Joseph II poursuit l'action entreprise par Marie-Thérèse. Il réorganise l'administration; remplace les Conseils collatéraux par un Conseil de gouvernement général subordonné à la Chancellerie d'Etat; divise le territoire des Pays-Bas en neuf cercles dirigés par des intendants; unifie et hiérarchise le système judiciaire; installe soixante-quatre tribunaux de première instance, deux Conseils royaux d'appel et un Conseil souverain de justice, à la fois cour suprême et ministère de la justice.

En matière religieuse, Joseph II cherche à se soumettre l'Eglise. Il limite son autonomie au dogme et régleme les autres domaines. Il supprime les ordres contemplatifs, jugés inutiles. Il envisage une réorganisation des paroisses. Il confie le recrutement et la formation des prêtres à deux Séminaires généraux contrôlés par l'Etat.

D'autres réformes affectent les domaines sociaux et économiques. Ces bouleversements suscitent une opposition sans cesse croissante. Les Staatistes, dirigés par Van der Noot, réclament le rétablissement des privilèges. Les Patriotes, dirigés par Vonck, sont gagnés aux idées françaises et défendent une souveraineté nationale. Des émeutes éclatent. Joseph II répond par des mesures sévères. L'opposition s'unit face à l'empereur. Les troupes autrichiennes sont chassées vers Luxembourg. En janvier 1790, on proclame les Etats Belgique Unis.

Mais bien vite la discorde s'installe au sein du nouveau gouvernement. Les Autrichiens reconquirent le pays. Toutefois la contestation a porté ses fruits: le traité de La Haye (10 décembre 1790) restaure les institutions traditionnelles.

J.-M. Depluvrez